

LEGISLATURE 2011 – 2016

PROCES-VERBAL no 33

Séance du Conseil communal de La Tour-de-Peilz
tenue le mercredi 3 février 2016 à 20 h 15
à la Salle du Conseil communal, Maison Hugonin

Présidence : M. Alain Grangier

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal N° 32 de la séance du 9 décembre 2015
3. Communications du bureau du Conseil communal
4. Dépôt et développement des motions, postulats et interpellations
 - 4.1. Postulat de Mme Anne-Marie Arnaud (PS) « Fonds culturel Riviera – Demande de modification de la convention du 9 juillet 2003 »
5. Préavis
 - 5.1. Préavis municipal N° 1/2016 – Révision des statuts du SIGE du 10 décembre 2001
 - 5.2. Préavis municipal N° 2/2016 – Reconnaissance de l'intérêt public régional et adoption du principe d'une participation financière de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) à la réalisation de l'Espace régional des Pléiades, à Blonay
 - 5.3. Préavis municipal N° 3/2016 – Création d'une nouvelle ligne de bus urbaine entre Blonay-Gare et Entre-deux-Villes, via Chailly
 - 5.4. Préavis municipal N° 4/2016 – Octroi d'un cautionnement pour le financement de la construction d'un couvert à plaquettes forestières à Corsier-sur-Vevey dans le cadre du triage forestier de la Veveyse
6. Rapports
 - 6.1. Néant
7. Communications municipales
 - 7.1. Communication N° 1/2016 – Etat des motions et postulats en suspens au 31 décembre 2015
 - 7.2. Communication N° 2/2016 – Nouveaux bourgeois de La Tour-de-Peilz en 2015
 - 7.3. Communication N° 3/2016 – Installation de panneaux solaires photovoltaïques sur la toiture de la salle des Remparts (préavis N° 17/2014) – Décompte final
 - 7.4. Communication N° 4/2016 – Assainissement du réseau EU & EC et de l'infrastructure routière du chemin du Vallon et du chemin du Cèdre (préavis N° 16/2011) – Décompte final
 - 7.5. Communication N° 5/2016 – Parking souterrain des Remparts (préavis N° 11/2011) – Décompte final
 - 7.6. Communication N° 6/2016 – Réaménagement du centre-ville et de la place des Anciens-Fossés (préavis N° 11/2013) – Décompte final
 - 7.7. Communication N° 7/2016 – Travaux de réfection au 1^{er} étage du collège des Mousquetaires (préavis N° 16/2014) – Décompte final
 - 7.8. Communication N° 8/2016 – Brochures Easyvote
 - 7.9. Communication N° 9/2016 – Modification des statuts du SIGE – Position de la Municipalité
8. Propositions individuelles et divers

Appel

67 présents sur 85 membres élus.

Excusé(e)s : Willy Bühlmann – Didier Carron – Sylvie Conod – Michel Culand – Ghislaine Durand – Luigi Gambardella – Fabrice Laluc – Elisabeth Leimgruber – Sophie Lorimier – Eric Mamin – Nicolas Matenberger – Alexandre Salina – Jean-Yves Schmidhauser

Absent(e)s : José Espinosa – Serge Overney – Eric Petitpierre – Didier Stauber

M. le Président ouvre la 4^{ème} séance de l'année 2015-2016, 33^{ème} séance de la législature. Il salue toutes les personnes présentes, la presse et le public, qu'il remercie de s'être déplacé pour suivre nos débats et dans lequel se trouvent plusieurs candidats au Conseil communal.

1. Adoption de l'ordre du jour

Il y a lieu d'ajouter un point 4.2 – Interpellation de M. G. Helbling intitulée « Une collecte pour les cannettes ». Au point 7, la Municipalité fera plusieurs communications orales.

L'ordre du jour n'appelant pas d'autres commentaires, il est considéré comme adopté, tel que modifié.

2. Adoption du procès-verbal N° 32 de la séance du 9 décembre 2015

La parole n'étant pas demandée, **le procès-verbal N° 32 de la séance du 9 décembre 2015 est adopté à la quasi-unanimité (une abstention)**, avec remerciements à son auteur.

3. Communications du bureau du Conseil communal

- Nous avons appris la naissance, le mardi 29 décembre 2015, de Robin, fils de Romina Egli et Olivier Wälchli, municipal, et frère de Lola. Félicitations et applaudissements du Conseil
- Le Noël de l'amitié, organisé par le service Famille, jeunesse et sport en collaboration avec L'Escale, s'est tenu le mardi 15 décembre 2015 à la Salle des Remparts
- Rappel des élections communales et votations fédérales qui auront lieu le dimanche 28 février prochain. Le dépouillement se déroulera à la salle de gymnastique du collège Courbet. 70 scrutateurs, répartis entre les différents partis, seront nécessaires. M. R. Piguët, qui nous avait aidés lors des élections fédérales, ne pourra être présent cette fois puisqu'il fête ce jour-là ses 70 ans. M. R. Sendra, candidat à la Municipalité, ne pouvant pas fonctionner non plus, c'est M. F. Glauser qui sera notre renfort pour cette journée
- La sortie du Conseil communal est agendée au samedi 21 mai prochain. Le programme détaillé sera distribué avec les documents de la prochaine séance
- Pour des questions d'organisation, la dernière séance de la législature, tout comme dorénavant la séance du mois de juin de chaque année, se tiendra à la Maison Hugonin, et non pas au Château
- La séance relative à l'organisation du Bureau du Conseil et des commissions pour la législature 2016-2021 aura lieu le **mardi 24 mai 2016 à 19h00, à la salle 1 de la Maison de Commune** (et non pas le mercredi 25 mai à 19h30 comme annoncé lors de la séance). Une convocation sera transmise en temps utile

4. Dépôt et développement des motions, postulats et interpellations

4.1. Postulat de Mme Anne-Marie Arnaud (PS) « Fonds culturel Riviera – Demande de modification de la convention du 9 juillet 2003 »

Le texte de ce postulat, que le Bureau a examiné et jugé recevable, est le suivant :

« **CONVENTION ENTRE LES 10 COMMUNES DE**

Blonay, Chardonne, Corseaux, Corsier, Jongny, Montreux, St-Légier-La Chiésaz, La Tour-de-Peilz, Vevey et Veytaux

Datée du 9 juillet 2003

Entrée en vigueur au 1er janvier 2003 (page 7)

Buts de la Convention

Modifier un fonds qui fonctionnait depuis 1994, soutenant l'Auditorium Stravinski et la Fondation des Arts et Spectacles de Vevey. Ce fonds a été étendu pour accueillir au total 11 institutions considérées d'importance régionale. Entrée en vigueur de ce fonds, le 1.01.2002 (page 3).

Contribution au fonds : 48.— frs par habitant.

Organisation

Le Fonds est géré par le Conseil Administratif composé d'un délégué par commune. Le Conseil Administratif travaille sur propositions du bureau exécutif nommé par lui, soit 3 membres. Il établit un rapport de gestion annuel du fonds, un budget et les comptes.

Le Service des Affaires Culturelles assure le secrétariat et la gestion des comptes.

Une commission de Gestion, représentée par un ou deux conseillers communaux (selon les Communes) examine le budget et les comptes et fait un rapport aux Conseillers Communaux.

Il est possible de consulter cette convention sur Internet, sous FONDS CULTUREL RIVIERA.

Le but de ce POSTULAT est de modifier la convention et l'utiliser l'article 3 (adopter et modifier la présente convention) sous :

Point II : ORGANISATION

D. Conseils Communaux

Article 15 – compétences,

Modification demandée

Ajouter un article, soit article 2 : Sur proposition de la Municipalité, approuver les modifications de la liste des institutions bénéficiaires et l'intégration de nouvelles institutions ainsi que la liste des soutiens ponctuels.

BUT DE CETTE DEMANDE

Il est demandé, au Conseil Communal, chaque année, de voter deux préavis municipaux : Pour exemple : Durant l'année 2015 : Gestion des comptes 2014 présentés le 6 mai 2015 et budget 2016, présenté le 9 décembre 2015.

- Préavis 8/2015 : Gestion et comptes du Fonds Culturel Riviera, accompagné d'un rapport d'activités : confirmation de la contribution des Communes à 48.— frs par habitant. Attributions connues pour les 20 institutions concernées pour 3'570'318,35, et des soutiens ponctuels pour 53'000.— frs dont nous avons un détail en page 2 et 30'000.— frs de provisions.
- Préavis 16/2015 : Budget pour l'année 2016, Revenus estimés à 3'764'160.— frs. Il nous est annoncé que depuis 2007 de nouvelles institutions ont été intégrées. Nous devons compter qu'il y en a bien 20. Le budget informe de 3'650'000.— frs pour ces 20 institutions intégrées au fonds, sans prévisions, et pas de détails pour les soutiens ponctuels, si ce n'est : réserves 20'000.— frs, 40'000.— frs, 19'160.— frs.

Chaque budget est présenté au conseil communal avec une littérature qu'il faut décortiquer et nous devons nous reporter aux comptes 2014 et 2013 pour pouvoir comparer les événements des années écoulées.

Il m'a bien été dit que les conseillers communaux n'avaient aucun pouvoir de décision sur les attributions. Même s'il n'est pas nécessaire que nous nous impliquions dans tous les choix qui sont faits, nous aimerions, dans le cadre de nos responsabilités, pouvoir poser des questions.

Par exemple :

Comment se fait-il que

- Le Festival Image paraît dans le budget 2016 de La Tour-de-Peilz (compte 111.3659.02) pour un montant de 20'000.— frs alors qu'il reçoit une subvention de 160'000.— frs/an du Fonds Culturel

Riviera. Quel est son budget annuel ? Quelle subvention reçoit-il de Vevey ? Pourquoi une demande à La Tour-de-Peilz ?

- Rocking Chair : pourquoi un montant de 5'000.— frs/an de La Tour-de-Peilz (compte 150.3653.32) alors qu'il reçoit une subvention du Fonds Culturel Riviera de 50'000.— frs/an. Subvention occasionnelle en 2012 de 8'000.— frs.
- Harpe Celtique 3'000.— frs de La Tour-de-Peilz (compte 150.3653.35) précédemment à la charge de la Commission Culturelle. Soutien ponctuel du Fonds Culturel Riviera en 2014 pour 3'000.— frs.
- Le Festival de la Comédie reçoit 10'000.— de soutiens ponctuels alors que l'attribution du Fonds Culturel Riviera est de 100'000.— frs/an. Quel est son budget annuel et quelle subvention reçoit-il de Montreux ?
- Le Théâtre de l'Oriental : 10'000.— frs de soutiens ponctuels alors que l'attribution du Fonds Culturel Riviera est de 55'000.— frs/an. Quel budget et quelle subvention de Vevey ?
- NED (Nouvel Espace Dancers) : que se passe-t-il pour que la subvention passe de 6'000.— frs à 30'000.— frs ?
- Association des Musées Riviera : 72'000.— frs de subventions. Le Musée du Jeu de La Tour-de-Peilz profite-t-il de quelques bénéfices à ce sujet puisque 10 partenaires sont concernés ?

Vous trouverez en annexe un tableau comparatif des comptes de 2010 à 2015.

Je demande qu'une commission se penche sur ma demande et que l'on obtienne une même démarche comparative tant sur les comptes que les budgets, ceci pour les institutions qui profitent d'attributions régulières et celles qui reçoivent des soutiens ponctuels.

Le montant de la contribution des Communes, de 48.— frs/an par habitant n'a pas changé. Il faut considérer que nous en avons la responsabilité et confirmons ce montant, à chaque présentation des comptes et du budget.

Le Conseil Communal vote un montant global de presque 4 Mios sans avoir la possibilité de poser ouvertement des questions. Il est le garant de l'utilisation des impôts des citoyens ; il attend de la part des Municipaux une bonne collaboration et de la transparence même pour les dépenses intercommunales.

Annexe : Comptes comparatifs de 2010 à 2014 ».

Mme A.-M. Arnaud ajoute qu'il lui a été proposé de remettre ce postulat à la Municipalité, puisque le sujet concerne un fonds intercommunal attribué à dix communes. Elle s'en remet à cette proposition. A l'occasion de ce postulat, elle a soulevé le malaise que tous les conseillers ressentent à réception des comptes et des budgets. Elle demande à la Municipalité de prendre position sur :

1. L'obtention de comptes comparatifs, tant pour les 20 institutions intégrées au fonds que pour les soutiens ponctuels attribués chaque année différemment selon les demandes.
2. L'obtention de vrais budgets prévisionnels qui devraient être également comparés aux années précédentes.
3. De justifier le zèle de la Commune, sur nos propres comptes, au sujet de soutiens aux institutions qu'elle a citées dans son postulat et qui profitent déjà du fonds culturel intercommunal.

M. le Syndic indique que la Municipalité ne s'oppose pas au fait que ce postulat lui soit renvoyé directement. A titre personnel, il ne peut cependant pas admettre le fait qu'il y aurait un manque de transparence de la part de la Municipalité. D'une part, Mme A.-M. Arnaud a pu obtenir les éléments dont elle fait état dans son postulat justement parce que, dans le cadre du budget 2016, il y avait une information à ce sujet, d'autre part parce que l'intéressée avait toute latitude de poser des questions lors de la séance d'information relative au budget et qu'elle ne l'a pas fait. Il est donc difficile d'être plus transparent et de répondre par avance à des questions dont on ne sait pas que Mme A.-M. Arnaud se les pose.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. **Le renvoi de ce postulat à la Municipalité pour étude et rapport est considéré comme accepté.**

4.2. Interpellation de M. G. Helbling intitulée « Une collecte pour les canettes... »

Le texte de cette interpellation, soutenue réglementairement, est le suivant :

« L'EXPERIENCE DEVELOPPEE EN SUISSE DEMONTRER QUE DES SUPPORTS OU DES FOSSES ENTERREES,

PLACEES A PROXIMITE DES USAGERS, PERMETTENT D'AMELIORER SENSIBLEMENT LE TRI ET LA VALORISATION DES DECHETS RECYCLABLES, ET CE TOUT EN PERMETTANT DE MAINTENIR UN SERVICE DE PROXIMITE REpondant AUX BESOINS DES CITOYEN-E-S.

Suite à l'introduction de la taxe au sac et de la période permettant de mieux prendre en compte les bonnes disponibilités en matière de tri sélectif de la population boélande, il serait utile d'établir un constat des forces et des faiblesses des infrastructures en place permettant d'envisager de faire autrement, voire mieux, puisque certains lieux de collecte ne répondent pas encore exactement aux besoins de bon nombre de citoyen-ne-s, célibataires, aînés et handicapés, non motorisés.

Fort de ce constat il y aurait lieu d'améliorer le tri des déchets recyclables voire de faciliter une évacuation simplifiée pour le plus grand nombre des habitants du centre-ville et de la périphérie afin d'augmenter la capacité des infrastructures existantes voire d'en créer de nouvelles.

Dans ce contexte, je demande à la Municipalité d'améliorer la récupération en milieu urbain de certains déchets recyclables, par la mise à disposition de manière standardisée sur le domaine public de conteneurs facilitant la récupération de canettes en alu. Celles-ci réceptionnées en sacs, puis acheminés tel le dispositif en place pour les bouteilles PET, dans une benne de grande capacité sur le lieu de collecte de la Faraz pour évacuation-valorisation ultérieure.

S'inscrivant dans une politique de développement durable (selon fiches techniques de l'Agenda 21) la récolte des canettes alu sur le domaine public contribuerait de façon sensible à améliorer la qualité de prestations offertes... (financées par la taxe) aux contribuables boélards.

En regard de cette interpellation, j'invite la Municipalité à s'inspirer des expériences lausannoise, veveysanne ou montreusienne en la matière.

Une réponse écrite en rapport des mesures envisageables, permettant rapidement la collecte des canettes en alu sur le domaine public serait la bienvenue.

Je vous remercie pour votre attention. »

La parole n'étant pas demandée, **le Conseil communal recevra une réponse écrite de la Municipalité au sujet de cette interpellation.**

5. Préavis

5.1. Préavis municipal N° 1/2016 – Révision des statuts du SIGE du 10 décembre 2001

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à une commission ainsi composée :

<u>Présidence</u> :	SOCIALISTE	Sylvie Conod
<u>Membres</u> :	LIBERAL-RADICAL	Patrice Wenger – Claude-Alain Luy
	SOCIALISTE	Jacques Vallotton
	UDC	Nicolas Fardel
	PDC+Indépendants	Jean-Pierre Schwab
	VERTS	Gérald Helbling

5.2. Préavis municipal N° 2/2016 – Reconnaissance de l'intérêt public régional et adoption du principe d'une participation financière de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) à la réalisation de l'Espace régional des Pléiades, à Blonay

La commission ayant déjà siégé, M. le Président n'ouvre pas la discussion sur ce sujet. Celle-ci se fera lors du dépôt du rapport. La commission était composée des membres suivants :

<u>Présidence</u> :	LIBERAL-RADICAL	Patrice Wenger
<u>Membres</u> :	LIBERAL-RADICAL	Nathalie Dubuis
	SOCIALISTE	Etienne Balestra – Jacques Vallotton
	UDC	Nicolas Fardel
	PDC+Indépendants	Jean-Wilfrid Fils-Aimé
	VERTS	Geneviève Pasche

5.3. Préavis municipal N° 3/2016 – Création d'une nouvelle ligne de bus urbaine entre Blonay-Gare et Entre-deux-Villes, via Chailly

Mme A. Voellmy remarque que ce préavis n'a été déposé que ce soir sur les sièges. Le Conseil n'a donc pas pu en prendre connaissance dans le détail. Nommer une commission sans avoir une idée du préavis n'est pas acceptable. Elle souhaite donc que ce point soit reporté et que la commission soit nommée lors de la prochaine séance.

Mme N. Rimella, municipale, remarque que c'est la dernière version du préavis qui a été distribuée ce soir. Le premier document a été transmis par courriel à tous les conseillers jeudi 28 janvier. Il serait extrêmement difficile de reporter cet objet à la prochaine séance parce que nous avons un délai à fin mars pour transmettre notre position au Canton dans le but de l'élaboration de son propre budget. La seule modification entre les deux documents consiste en un changement de la figure 4, à la page 6. Le nouveau document montre le tracé définitivement retenu par la Municipalité. Il n'y a pas d'autre changement fondamental.

Mme A. Voellmy maintient malgré tout sa demande de renvoi.

M. G. Chervet remarque qu'il est tout à fait possible de renvoyer une motion ou un postulat à l'examen d'une commission sans forcément avoir connaissance du texte avant. C'est la même chose avec un préavis. Cela ne pose, selon lui, aucun problème.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, **le renvoi de ce préavis à la prochaine séance est refusé à une très large majorité (deux avis favorables et quatre abstentions)**. Cet objet est donc transmis à une commission ainsi composée :

<u>Présidence</u> :	UDC	David Langelaan
<u>Membres</u> :	LIBERAL-RADICAL	Erik Dumusque – Kurt Egli
	SOCIALISTE	Marianne Keller – Michel Bloch
	PDC+Indépendants	Frédéric Glauser
	VERTS	Christian Anglada

5.4. Préavis municipal N° 4/2016 – Octroi d'un cautionnement pour le financement de la construction d'un couvert à plaquettes forestières à Corsier-sur-Vevey dans le cadre du triage forestier de la Veveyse

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à la commission des finances.

6. Rapports

Néant.

7. Communications municipales

Ces communications, qui ont été distribuées, ne sont pas lues.

7.1. Communication N° 1/2016 – Etat des motions et postulats en suspens au 31 décembre 2015

Mme Ch. Rithener rappelle que la motion qu'elle avait déposée concernant le skatepark a été prise en considération le 7 décembre 2011. Une mise à l'enquête a eu lieu entre le 19 mars et le 17 avril 2014. Le dossier est aujourd'hui bloqué. La communication nous apprend qu'il y a une lueur d'espoir du fait que, le 11 janvier de cette année, Nestlé a dit ne pas fermer la porte à une solution concernant l'emplacement à Entre-deux-Villes, tout en restant prudente quant à l'avenir de cette parcelle. Forte de cet élément, la Municipalité a décidé de mener une réflexion d'ensemble et, le moment venu, elle déposera un préavis global sur le site situé entre le Château et Entre-deux-Villes. Elle aimerait savoir ce qu'impliquent les termes « le moment venu ». Est-ce les calendes grecques ? Elle ne l'espère pas. Le règlement du Conseil communal, à son art. 91, prévoit que « la réponse de la municipalité doit intervenir dans un délai de 12 mois dès la prise en considération. Un délai supplémentaire, n'excédant pas 12 mois, peut être accordé par le conseil sur demande motivée de la municipalité ». Dans la liste des motions en suspens, on trouve tout au début une motion de M. Georges Kohler, qui vise la création d'une salle de gymnastique omnisports et qui date de 1994, soit plus de 20 ans. On nous dit qu'elle verra sa concrétisation dans le cadre du nouveau complexe

scolaire du collège Courbet. Faudra-t-il aussi attendre ce laps de temps pour voir un résultat à sa propre motion et un skatepark pour nos jeunes ?

Mme A.-M. Arnaud estime que la motion de Mme Ch. Rithener n'est plus en suspens, puisque le Conseil communal a accepté le projet d'un skatepark le 7 décembre 2011. Cette motion n'a pas proposé de lieu précis. Avec la communication qui nous est faite ce soir, elle constate que la Municipalité tient absolument à défigurer le bord du lac à La Tour-de-Peilz. Dans un court paragraphe, on apprend que Nestlé laisse dans l'incertitude quant à l'utilisation de sa parcelle, que la Municipalité va mener une réflexion d'ensemble, que son choix s'est porté sur le site situé entre le Château et Entre-deux-Villes et que, le moment venu, elle déposera un préavis. Elle demande que la Municipalité réponde à l'interpellation qu'elle a déposée le 25 juin 2014 et qui proposait quatre emplacements possibles (la Faraz et ses 600 m² vides de toute animation, près du stade Bel-Air, les Terreaux et la place des Anciens Fossés). Le projet serait-il d'installer, au milieu du jardin Roussy, la place de jeux qui est en bordure du parc et de construire le skatepark sur l'emplacement libéré ? La place de jeux actuelle est appréciée par parents et enfants ; elle est à un endroit préservé des passages (promeneurs, vélos et parfois voitures). Les jeux utilisés sont différents des autres parcs et il faudrait les préserver, voire les rénover pour des questions de sécurité. Ne pourrait-on pas garder le jardin intact pour les promeneurs, les joueurs de boules, les rencontres familiales, les pique-nique, les jeux de ballons qui sont très prisés des petits, etc. ? Elle aurait dû s'inquiéter lors de la présentation du budget 2016. Les conseillers ont été priés de ne pas intervenir au sujet des investissements que l'on trouve en page 70. Mais quel est alors le rôle du Conseil ? Dans ce plan des investissements figurent la construction d'un skatepark au quai Roussy, prévu en 2017, pour fr. 600'000.—, le réaménagement, toujours pour 2017, du quai et du parc Roussy pour fr. 300'000.— et, en 2016, le réaménagement de la place de jeux pour fr. 250'000.--, tarif bien excessif selon elle, soit au total pour cet endroit un montant de fr. 1'150'000.--. Malgré la sensibilité de ce projet, elle demande à la Municipalité

1. De répondre à son interpellation du 25 juin 2014
2. D'informer le Conseil sur la réflexion d'ensemble qu'elle annonce
3. De faire partie des débats qui seront nécessaires
4. Quelles sont ses intentions pour engager une dépense de fr. 1'150'000.— ?

Elle conseille à chacun d'aller sur le site internet de Patrimoine Suisse et le bulletin de la section vaudoise. Le jardin Roussy y est mis en valeur.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

7.2. Communication N° 2/2016 – Nouveaux bourgeois de La Tour-de-Peilz en 2015

La parole n'est pas demandée.

7.3. Communication N° 3/2016 – Installation de panneaux solaires photovoltaïques sur la toiture de la salle des Remparts (préavis N° 17/2014) – Décompte final

La parole n'est pas demandée.

7.4. Communication N° 4/2016 – Assainissement du réseau EU & EC et de l'infrastructure routière du chemin du Vallon et du chemin du Cèdre (préavis N° 16/2011) – Décompte final

La parole n'est pas demandée.

7.5. Communication N° 5/2016 – Parking souterrain des Remparts (préavis N° 11/2011) – Décompte final

Mme N. Rimella indique que la Municipalité souhaite retirer ce décompte final, ayant constaté aujourd'hui même qu'il y avait une erreur. Un nouveau document sera établi pour la prochaine séance.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

7.6. Communication N° 6/2016 – Réaménagement du centre-ville et de la place des Anciens-Fossés (préavis N° 11/2013) – Décompte final

La parole n'est pas demandée.

7.7. Communication N° 7/2016 – Travaux de réfection au 1^{er} étage du collège des Mousquetaires (préavis N° 16/2014) – Décompte final

La parole n'est pas demandée.

7.8. Communication N° 8/2016 – Brochures Easyvote

La parole n'est pas demandée.

7.9. Communication N° 9/2016 – Modification des statuts du SIGE – Position de la Municipalité

La parole n'est pas demandée.

Mme N. Rimella regrette l'absence ce soir de M. J.-Y. Schmidhauser. Celui-ci était intervenu, le 9 décembre dernier, au sujet de la communication municipale N° 18/2015 relative au préavis municipal N° 24/2012 « Demande de crédit de fr. 140'000.-- pour la construction d'une chambre brise énergie avec rejet dans le ruisseau de Sully » afin de connaître, d'une part, la répartition exacte du coût entre la Commune et le propriétaire et, d'autre part, les avantages que ce dernier aurait obtenus dans le cadre du marché global concernant le Plan de quartier « En Sully ». Elle indique que le maître d'ouvrage prend à sa charge la totalité de la construction de la chambre brise énergie, hormis les travaux d'amélioration dudit ruisseau, pour un montant de fr. 105'000.--. Par contre, le propriétaire sera exonéré de la taxe fixe du raccordement des eaux claires uniquement, correspondant à une somme de fr. 65'000.-- environ. Suite à la prise en charge par le propriétaire, la canalisation d'évacuation des eaux claires ne passe plus par une canalisation communale, mais se déverse directement dans le ruisseau de Sully, sur le domaine public cantonal. La Commune prendra à sa charge, ultérieurement, les travaux d'amélioration du ruisseau de Sully pour fr. 35'000.-- environ, par le budget de fonctionnement. Ce montant sera subventionné à 50% environ par le Canton. En outre, le propriétaire a confirmé les engagements suivants :

- une participation de fr. 100'000.-- dans le cadre de l'aménagement futur d'un giratoire en amont de ses parcelles, au carrefour sis route de Chailly, avenue de Pérouge et chemin du Gregnolet ;
- l'inscription d'une servitude de passage public à pied en faveur de la Commune, du sud au nord des parcelles, soit entre la route de St-Maurice et le carrefour susmentionné, après l'aménagement des accès du plan de quartier « En Sully » (routes, trottoirs et éclairage) ;
- l'inscription d'une servitude d'usage de droit public pour la place de jeux et de repos qui sera aménagée dans le plan de quartier ;
- l'inscription de différentes petites servitudes en faveur de la Commune dans le cadre de l'aménagement futur du giratoire et de l'éventuelle correction du ruisseau en amont du plan de quartier.

En réponse à la question posée par Mme M. Keller, lors de la dernière séance, concernant la possibilité d'améliorer l'aménagement de l'espace sud-est de la gare, soit de le fleurir davantage et de l'agréments de quelques bancs, elle annonce que, la semaine suivante, deux bancs ont été installés. Un conseiller communal lui a toutefois fait remarquer qu'ils n'étaient pas très confortables, mais ils ont été posés. Par contre, une végétalisation de l'endroit et son fleurissement ne sont pas possibles étant donné que cette surface sert aussi d'accès à l'abri-vélos.

Elle revient ensuite sur l'intervention faite par M. Ch. Anglada, également lors de la séance du 9 décembre dernier, demandant à la Municipalité d'expliquer dans quelle mesure elle entendait concrètement renforcer la prise en compte du développement durable au sein de l'administration communale. Depuis l'engagement du nouveau chef du Service des domaines et bâtiments, l'administration communale compte en son sein un spécialiste des questions de développement durable. Il a notamment présidé le Groupe développement du Service immeubles, patrimoine et logistique du Canton et a été membre fondateur d'eco-bau, plateforme de la Confédération, des cantons et des communes pour la durabilité dans la construction. C'est la raison pour laquelle la Municipalité a décidé de transférer la responsabilité du suivi de cette problématique du Service de l'urbanisme et des travaux publics au Service des domaines et bâtiments, étant précisé que ces deux services sont appelés à collaborer étroitement en la matière. La question de l'uniformisation des préavis municipaux et de l'intégration des problématiques du développement durable sera reprise en conférence des chefs de service et un nouveau modèle élaboré. S'agissant des besoins en formation, le chef du Service des domaines et bâtiments a été chargé de faire des propositions à la Municipalité, dans les limites budgétaires actuelles. Les projets d'économies d'énergies, de promotion des énergies renouvelables ou en lien avec le développement durable seront financés au travers du compte 9280.003.00 « Affecté -

Energies renouvel. développ. dur. », alimenté par la taxe communale spécifique pour l'encouragement aux énergies renouvelables et la redistribution de l'énergie produite par les installations photovoltaïques.

Enfin, Mme G. Pasche s'est inquiétée du suivi du projet d'agglomération. Une interpellation a été déposée dans différents conseils communaux de la région. Il lui avait été dit que ce sujet serait traité dans le cadre de la CORAT. Une séance est fixée au jeudi 11 février prochain et cet objet a été porté à l'ordre du jour. Une réponse pourra donc être apportée lors de la prochaine séance du Conseil communal.

M. O. Wälchli revient sur l'intervention faite par Mme A.-M. Arnaud, lors de l'adoption du budget 2016, au sujet de la piscine. Contrairement à ce que l'intéressée prétend, il ne s'agit aucunement de créer une nouvelle école de natation. Il en existe déjà une, qui donne entière satisfaction : l'Ecole de natation de La Tour-de-Peilz. Historiquement, cet organisme était une école communale, gérée par la Commune. Il a paru opportun, aux yeux de la Municipalité, de réintégrer cette structure dans la gestion communale, afin de lui garantir une continuité et de maintenir une offre de cours pour les habitants de la commune, notamment les jeunes. Elle sera gérée par le service Famille, jeunesse et sport et MM. G. Ammann et P. Bays poursuivront leur engagement en qualité de responsables. Selon le budget présenté, les écolages couvriront les charges. Il est donc faux de dire que les impôts communaux viennent en aide au privé, comme le proclame Mme A.-M. Arnaud.

Il revient ensuite sur l'intervention de M. R. Onrubia au sujet du Fonds des structures d'accueil de la petite enfance. L'intéressé posait trois questions :

1. *Quel est le motif du changement d'affectation du produit des loyers de Jaman 13 ?* C'est suite à une décision municipale prise le 15 juin 2009 et suite à la suppression du compte No 9281.032.00 « Fonds de secours pour interventions sociales » que le changement d'affectation a été effectué.
2. *Est-ce que la donatrice a changé les termes du legs ?* La réponse est non.
3. *Ce changement d'affectation a-t-il fait l'objet d'une communication municipale et, si oui, quand ?* La réponse est également non.

La Municipalité précise, suite à un contact avec le service des communes du Canton, que le numéro de compte peut être modifié pour des raisons de gestion administrative sans passer devant le Conseil. Cependant, la volonté de la donataire doit être respectée, ce qui est le cas ici puisque le Fonds des structures d'accueil de la petite enfance est considéré comme de l'aide sociale.

M. R. Onrubia remercie la Municipalité pour cette réponse, mais ne se déclare pas satisfait parce que, fondamentalement, il y a quand même une certaine différence entre un fonds de secours pour des interventions sociales et un fonds des structures d'accueil de la petite enfance. Finalement, avec le produit de la villa de Jaman 13, on pourrait par exemple changer la cuisine d'une structure privée. Il regrette cette manière de faire mais, le Conseil ne s'étant pas beaucoup ému de cette situation, il en restera là.

Mme A.-M. Arnaud rappelle qu'elle avait demandé une réponse écrite à son intervention parce qu'il s'agit d'un nouveau compte. C'est un transfert d'une animation privée à la Commune. Elle remercie donc la Municipalité de répondre par écrit à la question qu'elle a posée concernant la piscine.

M. O. Wälchli prie l'intéressée de l'excuser et espère que le procès-verbal fera office de réponse écrite.

Mme Ch. Rithener revient sur le procès-verbal de la dernière séance, dans lequel il est écrit, pour les deux réponses qui viennent d'être données par M. O. Wälchli, « M. le Président indique que la Municipalité répondra par écrit à ces questions lors de la prochaine séance ». Nous avons certes eu les réponses, mais il est parfois agréable d'avoir une trace écrite. Dans quelle mesure le Président peut-il avancer qu'il y aura une réponse écrite alors qu'au final il n'y en a pas ?

M. le Président remarque que ces réponses écrites n'étaient pas à l'ordre du jour. (*Après consultation du règlement du Conseil communal, le Président rappelle que si pour la réponse à une **interpellation**, la forme orale ou écrite est déterminée par l'interpellateur, selon l'art. 97, pour la réponse à une **question**, la forme orale ou écrite est déterminée par la Municipalité, selon l'art. 98).*)

Mme M. Keller avait émis le vœu que l'aménagement de l'espace sis au sud-ouest de la gare se transforme en un square agréable, agrémenté par ex. de quelques bancs. Elle remercie la Municipalité pour la rapidité avec laquelle elle a procédé à l'installation de deux bancs. En plein hiver, elle n'en attendait pas tant et n'imaginait pas qu'une partie de son vœu, plutôt printanier, soit exaucé aussi vite ! Il y a quand même un léger bémol, partagé par d'autres utilisateurs ou flâneurs en ces lieux. Même si ces bancs sont confortables, leur emplacement n'est vraiment pas terrible. Qui irait s'asseoir sur ces bancs là où ils sont placés ? Elle ne

souhaite pas s'immiscer dans les prérogatives municipales, mais une meilleure disposition est souhaitable, et ce sans avoir à attendre pour cela le PGA... Mais il est des sujets infiniment plus importants à débattre, raison pour laquelle elle ferme le ban et promet qu'elle ne parlera plus de ce sujet.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

8. Propositions individuelles et divers

M. le Président indique que ce jeudi 4 février, à la buvette de la Salle des Remparts, Mme la Conseillère d'Etat A.-C. Lyon nous fait l'honneur de se déplacer à La Tour-de-Peilz pour une rencontre avec la population organisée par le parti socialiste. Jeudi 11 février, au même endroit, MM. N. Mattenberger et J.-Y. Schmidhauser, du parti socialiste, parleront du rôle de l'Etat et des communes en matière de politique du logement. Le samedi 13 février, à 19h30, à la Salle des Remparts sera donné le concert de l'Ecole de musique, qui avait agrémenté le début de la séance du Conseil communal de décembre.

M. A. Raemy remarque que la liste électorale du parti PDC et indépendants comporte trois coquilles d'impression. Il tient à préciser que celui qui a signé le bon à tirer a encore l'esprit lucide et n'est en rien fautif. Il remercie M. le Syndic et M. P.-A. Dupertuis, secrétaire municipal, d'avoir envoyé, au nom de la Municipalité, une lettre d'explication et d'excuses.

M. D. Meyer indique que la Commission des finances participera à la séance de la commission chargée d'étudier le préavis municipal no 3/2016 relatif à la création d'une nouvelle ligne de bus urbaine entre Blonay-Gare et Entre-deux-Villes, via Chailly.

Mme Ch. Rithener remarque que, le 20 mars prochain, les citoyens seront à nouveau appelés aux urnes, pour voter sur la réforme de l'imposition des entreprises RIE III. Ce vote et surtout son résultat auront des implications sur les rentrées fiscales de la commune. La Municipalité peut-elle déjà nous dire quelles seront les incidences sur les finances communales ? Elle croit savoir que le Canton planche encore sur une péréquation qui pourrait rééquilibrer certaines disparités entre les communes. Ce vote aura lieu le 20 mars et la prochaine séance du Conseil est agendée au 23 mars. Elle estime que les conseillers, mais aussi les habitants de La Tour-de-Peilz, devraient être valablement et assez tôt renseignés sur les incidences financières que cela implique pour la commune.

M. G. Chervet estime que cette question est très intéressante, mais personne n'a de réponse à l'heure actuelle. Qui peut savoir quel sera le résultat des sociétés dans les dix prochaines années ? Beaucoup de sociétés, qui ont des statuts particuliers dans le Canton de Vaud et qui paient moins de 13,79% d'impôt, verront leurs impôts augmenter, alors que pour d'autres, qui paient 22,78% d'impôt, ils vont diminuer. Une des autres questions qui se pose, c'est de savoir quel sera le nombre d'emplois sauvés ou créés par cette réforme. On n'a pas la réponse ni pour le Canton, ni pour La Tour-de-Peilz, et encore moins pour la Confédération. Mais on va de toute manière devoir passer par cette réforme de l'imposition des entreprises puisque c'est l'OCDE qui fait pression sur la Suisse. Et, comme chacun le sait, la Suisse est toujours très pratiquante quand l'OCDE lui demande de faire quelque chose. On a vu ce qui s'est passé avec le secret bancaire... Poser une question pour laquelle personne n'a de réponse n'est donc pour lui que pur électoralisme.

M. F. Glauser indique que, le week-end dernier, il est allé au cinéma voir le film « Demain », qui ne l'a pas laissé indifférent tant son propos était novateur, débordant d'optimisme, parfois émouvant, porteur de projets à développer, le rendant prêt à s'investir pour demain. Ce long métrage n'est pas un énième documentaire énonçant l'état de la planète et nous culpabilisant une fois de plus. Très bien construit, vulgarisé, abordant tous les points inhérents au développement, à cette croissance qui nous piège un peu peut-être, le propos est clair, pragmatique, les solutions transposables. Le film montre ce qui se fait déjà dans tous les domaines de la société, et ce à un niveau qui nous concerne tout particulièrement, celui de nos collectivités locales. Il invite ses collègues du Conseil à aller voir ce film qui donne quelques pistes pour préparer au mieux la mutation de société qui nous attend.

M. K. Egli remarque qu'il n'est pas courant qu'un membre PLR intervienne à propos du chemin piétonnier, mais il n'aime pas quand notre ville fait la une des journaux pour des affaires de justice et encore moins quand la Municipalité est mise en cause. Le 23 janvier dernier, le journal 24heures nous apprend que l'Association des Rives du Lac a déposé un recours pour déni de justice auprès de la Cour de droit administratif et public. Le sujet concerne un portail réinstallé sur une propriété privée, semble-t-il contraire à la loi sur le marchepied. La Municipalité s'est tournée vers l'Etat de Vaud pour prendre position. Il trouve que

cette affaire prend des allures clochemerlesques et pourrit le climat politique pour rien. Il souhaite donc que le Conseil soit informé sur la suite de ces procédures.

M. le Syndic donne lecture du communiqué qui sera adressé demain par courriel aux membres du Conseil et à la presse :

« Dans un courrier du 20 janvier 2016, la Direction générale de l'environnement (DGE) a validé une proposition de décision de la Commune ordonnant la démolition d'un portail en rives du lac dès l'autorisation exécutoire d'aménager un cheminement piétonnier.

Les travaux de construction d'une station de pompage d'eau du lac par le Groupe E sur une parcelle propriété de la commune, à proximité du Camping de la Maladaire, a nécessité la dépose d'un portail installé depuis plusieurs années. Celui-ci empêchait l'accès à une parcelle voisine, propriété privée occupée par un pêcheur professionnel.

A la fin des travaux en mai 2015, la remise en état du site a conduit à la réinstallation du portail, acte qui a été contesté par l'Association des rives du lac (ARL). La Municipalité, sur conseil du préfet, a dès lors soumis un projet de décision à la DGE, ordonnant la démolition du portail en question « dans un délai de 30 jours dès l'autorisation exécutoire d'aménager un cheminement piétonnier en rive du lac ». Dans l'intervalle, l'ARL a déposé, contre la Commune, un recours pour déni de justice auprès de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal (CDAP).

La décision communale a été validée par le Canton dans un courrier dont la Municipalité a pris connaissance dans sa séance du 1^{er} février. Le propriétaire privé de la parcelle ainsi que l'Association des rives du lac seront informés dans les jours qui viennent de la décision prise par la Commune et de la position des services cantonaux. Cette décision est susceptible de recours auprès de la CDAP.

La Municipalité rappelle à cet égard qu'il s'agit de préserver l'activité d'un pêcheur professionnel en empêchant l'accès du public à la parcelle abritant ses installations jusqu'à l'aménagement du cheminement piétonnier. »

L'ordre du jour étant épuisé et la parole plus demandée, M. le Président lève la séance à 21 h 20.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

La Secrétaire

A. Grangier

C. Dind